

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2025 - 49

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>ER</sup> décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	14
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	3	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	14		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Jérémie MARIN (à partir de 19H10), Bertrand MARIN-LAMELLET, Catherine MONGET, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

**EXCUSES** : Madame Céline GACHET (pouvoir à Madame Catherine CABROL), Madame Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD).

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

### BUDGET DE LA COMMUNE ANNEE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits sur le budget principal en cours :

Afin d'amortir la subvention versée par la CCPMB pour l'opération de construction de logements BRS à la Vagère ;

Pour permettre le paiement du prélèvement DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

Les ouvertures de crédits proposées sont détaillées comme suit :

Désignation	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Augmentation de Crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D739218 – autres prélèvements pour reversement de fiscalité entre collectivités locales	+ 25 000 €	
<b>TOTAL D 014 – atténuation de produits</b>	<b>+ 25 000 €</b>	
D 023 - virement à la section d'investissement	+ 45 600 €	
<b>TOTAL D 023 – virement à la section d'investissement</b>	<b>+ 45 600 €</b>	
R 777 – recettes et quote part subvention investissement transférées		+ 45 600 €
<b>TOTAL R 042 – opérations ordre transfert entre sections</b>		<b>+ 45 600 €</b>
R 73223 – fonds départemental des DMTO pour les collectivités		+ 11 000 €
R 735 – fraction de TVA		+ 14 000 €
<b>TOTAL R 73 – impôts et taxes</b>		<b>25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 600 €</b>	<b>70 600 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D139151 – subvention investissement actifs amort. – GFP de rattachement	45 600 €	
<b>TOTAL D 040 – opérations d'ordre transf. entre sections</b>	<b>45 600 €</b>	
R 021 – Virement à la section de fonctionnement		45 600 €
<b>TOTAL R021 – virement à la section de fonctionnement</b>		<b>45 600 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 600 €</b>	<b>45 600 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 200 €</b>	<b>116 200 €</b>

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) **APPROUVE** la décision modificative n° 2 sur le budget communal comme indiqué ci-dessus.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 10 décembre 2025.

**Le Maire,**

**Stéphane ALLARD**



**Le Secrétaire de séance,**

**Marie-Laure GAIDDON.**



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 11 DEC. 2025

Publié électroniquement le 11 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 074-217400993-20251209-DEL2025\_49-DE